



Refus signature certificat de cession voiture

Par PROMENEUR

Bonjour

Le juge à accordé en février 2019 à mon ex la jouissance d'un véhicule, ce que je ne conteste absolument pas, mais je refuse d'être responsable en cas de sinistres ou délits.

En effet je suis le titulaire de la carte grise et Mme la cotulnaire.

Après plusieurs tentative auprès de L'ANTS pour enlever mon nom sans succès, dans le but d'accélérer le règlement de cette décision, j'ai fait une cession gratuite de ce véhicule, ne connaissant pas sa nouvelle adresse je lui ai expédié en mai 2019 la carte grise barrée et le certificat de cession par avocats interposés.

Refus de remplir le certificat de cession, pourtant obligatoire au bout d'un mois.

Le véhicule est toujours en ma possession et depuis la cession ne roule plus, je lui facture l'assurance minimale et la location du garage.

Elle a même refusé la conciliation de justice.

Je ne sais plus quoi faire.

Merci par avance pour votre aide.

Cdlt